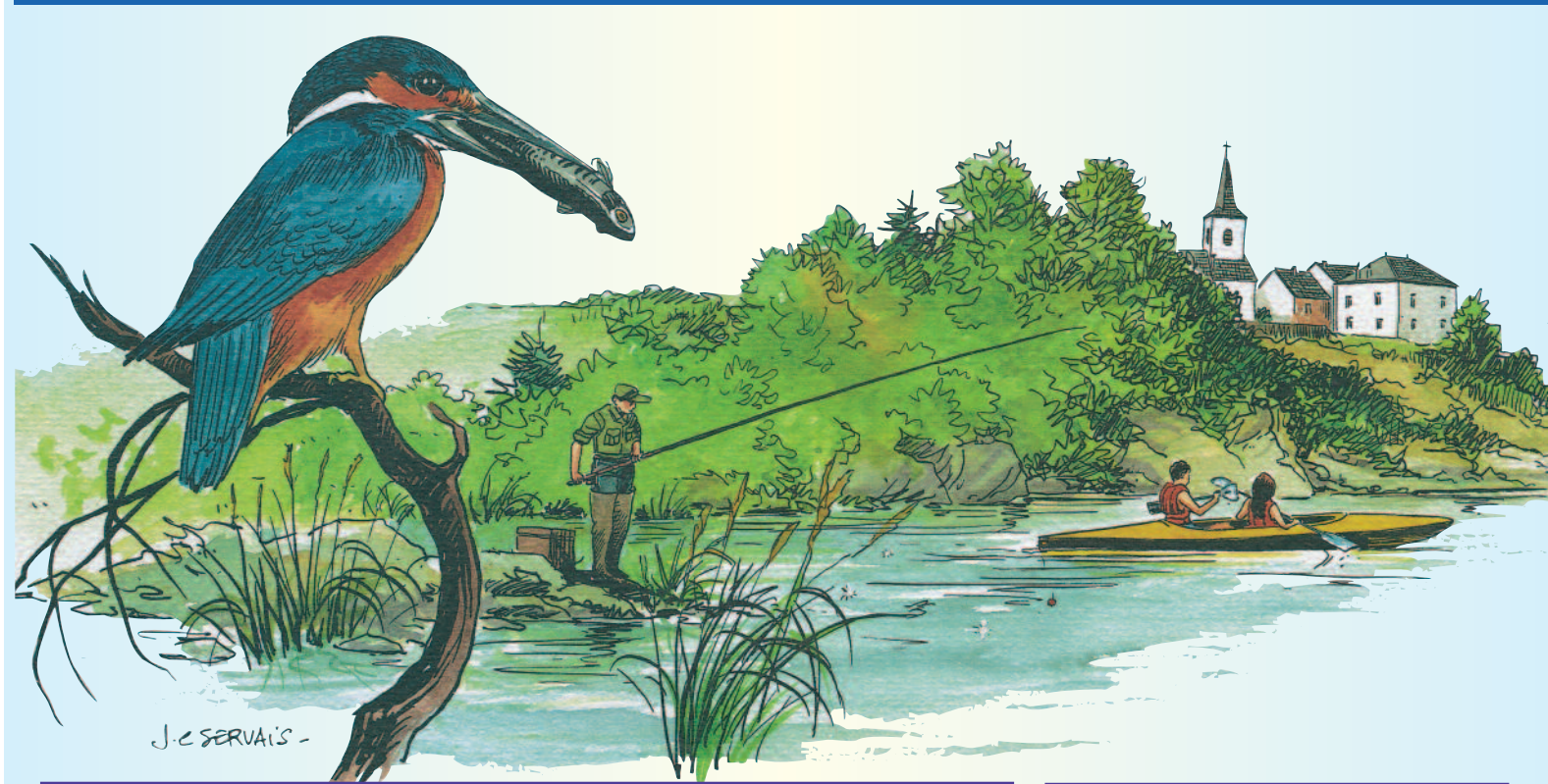


Inf'EAU Semois-Chiers n°15

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers . Octobre 2012.

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



Sommaire

- Page 3** - Renouvellement du CA et du Comité de rivière.
- Page 4** - Protocole d'accords sous la loupe : actions "rejets".
- Page 6** - Deux projets d'assainissement finalisés, pour la Semois.
- Page 8** - Rencontre : l'AIVE, secteur "Eau".
- Page 10** - Appel à participation ! Inventaire des cours d'eau.
- Page 12** - Tous à l'eau ! Bilan des Journées 'Nature'
- Page 16** - Roches et rochers de Semois
- Page 17** - Les brèves ...
- Page 18** - A vos agendas ...

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



Mot du Président

Après cette belle saison touristique, nous aurions pu dire, voilà c'est gagné !

Le sous-bassin Semois-Chiers a la chance d'avoir 10 zones de baignade et un patrimoine naturel relativement bien préservé par rapport à d'autres régions du pays.

D'importants travaux d'assainissement de nos eaux usées ont déjà été réalisés, mais il reste encore beaucoup de pain sur la planche ! Trop de villages de nos campagnes ne sont pas encore épurés et affectent la qualité des affluents de la Semois et la Chiers. A titre d'exemple, mi-juillet la baignade a du être interdite durant 10 jours à Herbeumont.

Sans la participation de tous, les industries, le monde agricole, les Communes, ... nous ne pourrions pas retrouver des eaux de bonne qualité dans notre sous-bassin.

Rappelons que la Cellule de coordination du Contrat de Rivière n'est pas un gendarme, elle n'a ni l'autorité ni les moyens financiers pour faire appliquer les réglementations en vigueur. La principale mission de la Cellule de coordination est de réaliser un inventaire de terrain. A travers celui-ci, des « points noirs » tels que les rejets, déchets, érosion des berges, entraves, plantes invasives, ... mais aussi des atouts comme le patrimoine naturel ou culturel à préserver et valoriser sont répertoriés. Tous ces points cartographiés sont présentés aux différentes Communes et à nos partenaires (gestionnaires de cours d'eau, AIVE, INASEP,...). Ensemble nous essayons de trouver des solutions à tous ces problèmes relevés et nous veillons au bon état de notre sous-bassin avec tous les partenaires concernés.

Une autre mission de la Cellule de coordination du CR est d'informer, de sensibiliser les habitants du sous-bassin à la protection de notre environnement. L'organisation des journées Nature à Baranzy (Musson) à l'intention des écoles, la participation au Rallye Age à Habay ou à la journée sans voiture à Virton en sont quelques exemples récents.

Tout le monde a son rôle à jouer. Les Communes en rappelant la législation en vigueur ou en proposant, par exemple, un subsidé aux agriculteurs pour installer un point d'abreuvement dans leur pâture. Les gestionnaires de cours d'eau, en continuant à gérer les rivières dont ils sont responsables. Les Intercommunales, en poursuivant leur travail d'épuration de nos eaux usées. Mais également tous les citoyens en respectant et en protégeant nos ressources en eau.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières !

Jean GUILLAUME
Président du Comité de rivière
Semois-Chiers asbl

L'InfEAU Semois-Chiers est un bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Jean GUILLAUME et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



Secrétariat

Rue de France, 6
6730 TINTIGNY
Tél. : (32) 63 /38.89.44
Fax : (32) 63 /38.90.45

ycollignon@semois-chiers.be
cmarchal@semois-chiers.be
mtassin@semois-chiers.be
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : <http://www.semois-chiers.be>

Comité de rédaction et relecture :

Yanick COLLIGNON
Jean GUILLAUME
Philippe LABRANCHE
Carine MARCHAL
Mélanie TASSIN
Céline ZINTZ

Illustrations : Bernard NICOLAS

Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

Renouvellement du CA et du Comité de rivière

Renouvellement du Comité de rivière et du Conseil d'Administration (C.A).

Et oui, déjà...

Constitution d'un Contrat de Rivière unique pour l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers, déménagement, que dire, déracinement de la Cellule de coordination des sources de la Semois vers la plaine de Tintigny, élaboration et mise en route du Protocole d'accords 2011-2013, ...

L'activité, tant pour le Comité de Rivière que pour le Conseil d'Administration, tous deux dirigés de main de maître par un binôme à la fois féru de pêche en Semois (par la présence de Jean Guillaume, notre Président) et fin connaisseur des Cuestas gaumaises (notre Vice-Président, Michel Yans), n'a pas connu de temps mort.

Et pourtant, la durée des mandats actuels expirant fin 2012, il faut maintenant se pencher sur le renouvellement du Comité de rivière, et par conséquent, du Conseil d'Administration du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

D'un point de vue pratique, un courrier sera envoyé par la Cellule de coordination, début novembre, à l'ensemble de nos partenaires ; ceci en vue de constituer notre prochaine Assemblée générale, puis le Conseil d'Administration.

Vu les élections prévues le 14 octobre prochain, celle-ci sera constituée (de même que le Conseil d'Administration*), lors de l'Assemblée générale prévue courant janvier 2013.

Et ce n'est pas tout !

En parallèle, il est bon de déjà se rappeler que le Protocole d'accords actuel a été validé par le Ministre Benoît Lutgen en date du 22 décembre 2010, pour une durée de trois ans.

Nous devons dès à présent nous pencher sur notre prochain programme d'actions (sans oublier celui en cours!), que nous devons déposer au plus tard courant août 2013.

Nous vous fixons dès lors rendez-vous début 2013 en vue d'établir nos lignes de travail pour la période 2014-2016. Pensez-y ! Nous vous invitons à remplir le formulaire en page 11.

Pour toute question sur ces sujets, n'hésitez-pas à nous contacter !

**Sous réserve de validation par le CA du 23 octobre prochain*

Yanick COLLIGNON



Protocole d'accords sous la loupe

Actions "REJETS"

Nous poursuivons notre tour d'horizon du protocole d'accords (2011-2013), par la présentation du thème n°1 : les rejets.

Soulignons la mise en oeuvre également d'actions de sensibilisation des partenaires et des citoyens vis-à-vis de cette thématique. Ces actions d'information reprises dans le thème n°10 "communication" vous ont été précédemment présentées.

Thème 1 du Protocole d'accords : REJETS

11SCRe0001. Examiner les différents rejets après création de la station d'épuration de Chiny, et travaux d'égouttage à Jamoigne (rue de la Semois).

Maître d'oeuvre : Commune de Chiny

11SCRe0002. Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout. Rappeler la réglementation aux propriétaires.

Maître d'oeuvre : Commune de Paliseul

11SCRe0003. Maître d'oeuvre : Commune de Virton

11SCRe0004. Maître d'oeuvre : Commune de Tintigny

11SCRe0005. Maître d'oeuvre : Commune de Saint-Léger

11SCRe0006. Maître d'oeuvre : Commune de Bouillon

11SCRe0007. Maître d'oeuvre : Commune de Meix-devant-Virton

11SCRe0029. Maître d'oeuvre : Commune de Bertrix

11SCRe0030. Maître d'oeuvre : Commune de Habay

11SCRe0035. Maître d'oeuvre : Commune de Léglise

11SCRe0008. Mise en oeuvre du programme d'égouttage et des ouvrages d'assainissement.

Maître d'oeuvre : INASEP

11SCRe0009. Maître d'oeuvre : AIVE

11SCRe0010. Poursuite de la réalisation du cadastre de l'égouttage par études endoscopiques et levés topographiques.

Maître d'oeuvre : AIVE

11SCRe0011. Maître d'oeuvre : INASEP

11SCRe0012. Réalisation de divers travaux d'amélioration des stations d'épuration existantes, assurer l'entretien régulier des collecteurs, déversoirs d'orage et l'exploitation des stations d'épuration.

Maître d'oeuvre : AIVE

11SCRe0013. Maître d'oeuvre : INASEP

11SCRe0014. Apport d'une aide aux communes et aux particuliers dans la gestion des zones d'assainissement autonome de manière à y assurer un traitement approprié : aide à l'application de la législation en vigueur.

Maître d'oeuvre : AIVE

11SCRe0015. Maître d'oeuvre : INASEP

11SCRe0016. Au cas par cas, étudier l'opportunité d'installer un égouttage séparatif dans le cadre des projets d'égouttage repris au plan triennal.

Maître d'oeuvre : AIVE

11SCRe0017. Préparation des plans triennaux 2010-2012 et suivants : aide à la définition des investissements prioritaires tels que définis dans le contrat d'égouttage.

Maître d'oeuvre : AIVE

11SCRe0018. Examen des rejets d'eaux usées lors des camps de jeunes sur la Commune de Bouillon.

Maîtres d'oeuvre : AIVE, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers



Le Protocole d'accords est téléchargeable sur les sites internet suivants :

- <http://www.semois-semoy.org> (onglet publications)

- <http://www.ton-messancy.be/programmes.htm>

A noter que les deux sites seront prochainement fusionnés.

11SCRe0019. Examen des divers rejets présents au niveau de la scierie du Landin.

Maître d'œuvre : Commune de Tintigny

11SCRe0020. Poursuite de la gestion contrôlée des épandages chimiques réalisés au niveau des voies de chemin de fer (désherbage) dans les zones proches des cours d'eau.

Maître d'œuvre : Infrabel SA

11SCRe0021. Poursuite du suivi de la qualité des rejets du CET de Habay et mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité physico-chimique et biologique du cours d'eau.

Maître d'œuvre : AIVE

11SCRe0022. Diagnostic de l'assainissement des campings en bords de Semois.

Maître d'œuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Partenaires : AIVE, INASEP, CGT, SPW-DEE-DESu

11SCRe0023. Projet d'assainissement de la zone de baignade de Lacuisine (H10).

Maître d'œuvre : Commune de Florenville

11SCRe0024. Egout de la rue de la Poste à Musson à connecter au collecteur Halanzy-Baranzy.

Maître d'œuvre : Commune de Musson

11SCRe0025. A Signeux : ancienne maison Eppe (67, rue du Centre), imposer au nouveau propriétaire, dans le cadre de la rénovation de l'immeuble, le raccordement à l'égout public.

Maître d'œuvre : Commune de Musson

11SCRe0026. Egout de la place de l'Abbé Goffinet aboutissant devant la mairie : les travaux d'égouttage de la rue des Jardins va permettre la séparation des eaux claires qui continueront à être déversés dans la rivière, des eaux grises qui seront détournées vers l'égout de la rue Adrien Victor lequel aboutit au collecteur en bout de la rue de France.

Maître d'œuvre : Commune de Musson

11SCRe0027. Projet de création d'un égout parallèle à la rivière dans les jardins riverains pour les immeubles des rues Jean-Laurent et Georges Bodard pour reprendre les égouts privés aboutissant directement à la rivière.

Maître d'œuvre : Commune de Musson

11SCRe0028. Régularisation des rejets d'origine agricole observés.

Maîtres d'œuvre : Commune de Tintigny, SPW-DGO3-Direction de la Ruralité et des Cours d'Eau - DDR

11SCRe0031. Mise en œuvre d'un programme de réduction des nuisances industrielles en particulier vers le milieu aquatique.

Maître d'œuvre : Ampacet SPRL

11SCRe0032. Maître d'œuvre : Burgo Ardennes SA

11SCRe0033. Solutionner la problématique de l'égouttage de la rue Schmit à Longeau.

Maîtres d'œuvre : Commune de Messancy, AIVE

11SCRe0034. Examiner l'assainissement des eaux usées du camping « Alaska » à Marbehan.

Maîtres d'œuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers et la Commune de Habay

Partenaires : AIVE, CGT, SPW-DGARNE-DES

11SCRe0036. Mise en place d'un « groupe de travail » pour mener une réflexion à l'échelle de la Commune sur la mise en œuvre d'un assainissement autonome groupé et quant à l'épuration via des systèmes de type extensif (lagunage...).

Maîtres d'œuvre : Commune de Léglise, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers

Partenaires : AIVE, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Haute-Sûre



Deux gros projets d'assainissement finalisés, pour la Semois

Les responsables de l'Intercommunale AIVE et de la SPGE ont inauguré le 15 juin dernier, en présence des autorités communales, la nouvelle station d'épuration de Rochehaut (située sur la Commune de Bouillon) ainsi que le bassin de dépollution de Lacuisine (situé sur la Commune de Florenville). Zoom avant sur ces deux gros chantiers finalisés :

ROCHEHAUT - 76^{ème} station située sur le territoire provincial, 32^{ème} sur le sous-bassin hydrographique Semois-Chiers, 4^{ème} sur le territoire communal, la station d'épuration de Rochehaut a été mise en service courant 2011.



utilisant des biodisques nouvelle génération, semi-enterrés d'où un impact visuel faible;
Installation des biodisques fermés donc fonctionnement sans bruits ni odeurs;
Plantation d'espèces indigènes, couleurs et matériaux pour une meilleure intégration paysagère.»

Sources:
L'Avenir Luxembourg – O.Lequy.
Juin 2012.

Les eaux usées en provenance de Rochehaut sont désormais épurées par un ingénieux système de biodisques performants avant d'être rejetées dans la Semois.

La station d'épuration de Rochehaut a été financée, à concurrence de 1 195 000 euros, par le fonds épuration de la SPGE. Fonds lui-même alimenté par le CVA (coût vérité assainissement) payé par tous les habitants au prorata des m³ d'eau consommés. Avec un débit de 180 m³ / jour, la nouvelle station a une capacité nominale de 1000 équivalents-habitants qui s'ajoutent aux 7500 de Bouillon, 900 de Corbion et 700 de Noirefontaine.

Bernard Moinet, Président de l'AIVE précise :
« Vu le caractère touristique de l'endroit, nous avons porté une attention toute particulière à l'intégration paysagère en veillant également à réduire les nuisances :

LACUISINE - Avec son bassin de dépollution de Lacuisine, Florenville complète l'épuration de ses eaux et donc l'assainissement de la Semois.

Après les stations d'épuration de Sainte-Cécile en 1976 (déjà!), du Mandelavaux en 1986 et de Martué en 2009, Florenville intensifie sa chasse aux eaux sales grâce à la mise en service de ce bassin de dépollution à Lacuisine.

C'est ce bassin de dépollution qui vient d'être inauguré le 15 juin. Il permet une protection étendue de la zone de baignade de Lacuisine et de la zone récréative de Florenville avec la prise en charge des premières eaux d'orage dans un bassin de 2 800 m³.

Les deux installations mises en service font partie d'un même projet : préserver la qualité de la Semois dans un tronçon à haut potentiel touristique et restaurer la qualité des eaux de la rivière à proximité de la zone récréative de Florenville et de la zone de baignade de Lacuisine. Pour cette dernière, située en amont des installations florenvilloises, la qualité de ses eaux dépend également des actions menées dans la commune voisine de Chiny (le marché de construction de la station d'épuration de Chiny a été octroyé en juillet 2011).

Voici, en bref et pour le profane, le rôle de ce bassin de dépollution:

Alimenté par les canalisations de collecte posées dans l'entité de Lacuisine, totalement enterré, couvert et discret, cet ouvrage vise deux objectifs communs:

- 1) Éviter tout rejet d'eaux usées dans la zone de baignade (ce qui implique l'interception des canalisations existantes et le refoulement des eaux usées lorsque nécessaire) ;
- 2 Éviter une dégradation du milieu suite aux orages du fait du rejet à la rivière des trop-pleins d'eau non acceptés par le réseau de collecte existant.



Un plus indéniable pour la valorisation de la Semois, qui prouve si besoin était que la qualité de l'eau reste un enjeu majeur pour tous les intervenants, population, commune, AIVE ou SPGE

Sources:

Aquawal et L'Avenir Luxembourg (juin 2012).

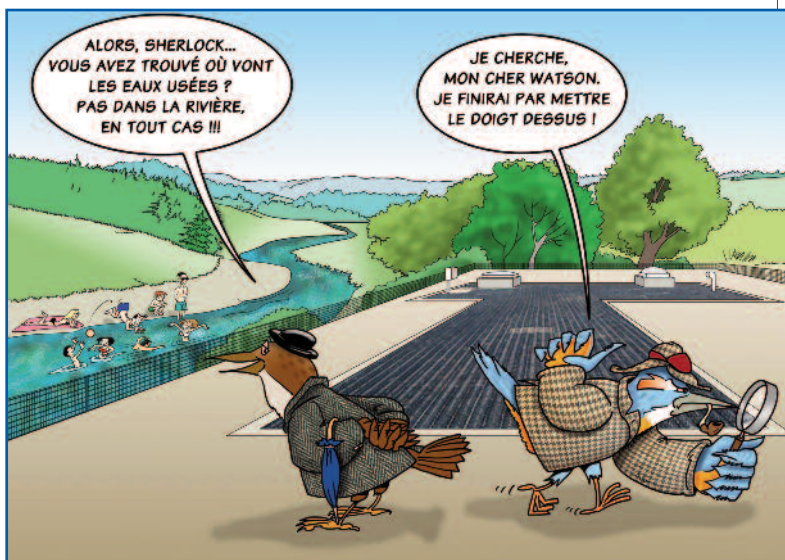
Précisions

Pour comprendre le fonctionnement du bassin, il faut envisager deux cas de figure :

> **par temps sec**, les eaux usées s'écoulent dans les égouts communaux. Aux exutoires des égouts, elles sont intégralement interceptées par le collecteur de l' AIVE. Cette canalisation conduit les eaux usées à la station d'épuration de Florenville, où elles sont traitées. Les eaux épurées sont rejetées à la Semois.

Des critères stricts de qualité permettent d'attester du bon fonctionnement de la station d'épuration. Il n'y a aucun rejet direct d'eaux, usées ou épurées, dans la zone de baignade.

> **par temps de pluie**, le débit des eaux augmente dans le réseau d'égouttage. En cas de très fortes précipitations, il peut arriver qu'il dépasse la capacité maximale acceptée par le collecteur et/ou la station d'épuration. Des déversoirs d'orage sont prévus à cet effet aux points de jonction entre les égouts et le collecteur. Ils permettent de dévier l'excédent vers la Semois. Cette augmentation de débit provoque également un phénomène de rinçage dans les canalisations. Les premières eaux de pluie sont dès lors particulièrement chargées en pollution. Une fois cette première vague passée, les eaux excédentaires se caractérisent par une très forte dilution et donc un risque environnemental pratiquement nul. Le rôle du bassin de dépollution est de capter ces premières eaux de rinçage pour dans un premier temps les stocker en les empêchant d'atteindre la Semois et de la polluer. Dans un second temps, la décantation des eaux stockées permet de rejeter les eaux claires au cours d'eau, tandis que les eaux chargées et les boues sont dirigées vers la station d'épuration au retour du temps sec.





... avec l'Intercommunale AIVE

L'eau préservée

L'AIVE travaille depuis plus de 50 ans avec comme mission principale d'épurer nos eaux usées.

Le résultat est probant :

- 77 stations d'épuration en Province de Luxembourg,
- 32 dans le sous-bassin Semois-Chiers.

Les stations d'épuration : comment ça marche ?

La collecte des eaux :

Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration par un réseau d'égouts et de collecteurs. À l'entrée de la station, elles sont relevées pour pouvoir ensuite s'écouler gravitairement entre les différentes étapes du traitement.



Le prétraitement :

Les eaux usées qui entrent dans les stations de l'AIVE sont d'abord débarrassées :

- des gros déchets (papiers, bois, cotons-tiges, etc...) : c'est l'étape du dégrillage ;
- du sable et des particules lourdes (par décantation) : c'est l'étape du dessablage ;
- des huiles et des graisses (par flottation) : c'est l'étape du déshuilage.

Les eaux usées sont ensuite prêtes à subir l'étape fondamentale du traitement biologique.

Le traitement biologique :

Le traitement biologique est simple et naturel. Des bactéries présentes dans les eaux se « nourrissent » de la pollution organique dissoute dans l'eau.

Comme nous, elles ont besoin d'oxygène. C'est pour cela que les eaux passent par ce bassin d'aération dans lequel de l'air est régulièrement insufflé.

La clarification :

Le mélange d'eau et de bactéries est ensuite dirigé vers un clarificateur. Son rôle est de séparer l'eau épurée des boues formées par les bactéries. Cela se fait par un simple procédé de décantation.

Le rejet :

Les eaux épurées retournent dans la nature, généralement un cours d'eau.

Les boues formées par les bactéries sont le plus souvent valorisées en agriculture.

Les stations d'épuration : qui s'en occupe ?

Les stations d'épuration fonctionnent de manière automatisée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Néanmoins, nos agents d'exploitation contrôlent ce fonctionnement.

À l'AIVE, cinq équipes, chacune responsable d'un secteur géographique de la Province de Luxembourg contrôlent chaque semaine l'ensemble des 77 stations.

6 services spécialisés viennent compléter ces équipes:

- maintenance informatique,
- maintenance électromécanique,
- contrôle qualité,
- cellule électrique,
- télétransmission et automation,
- gestion technique des réseaux.



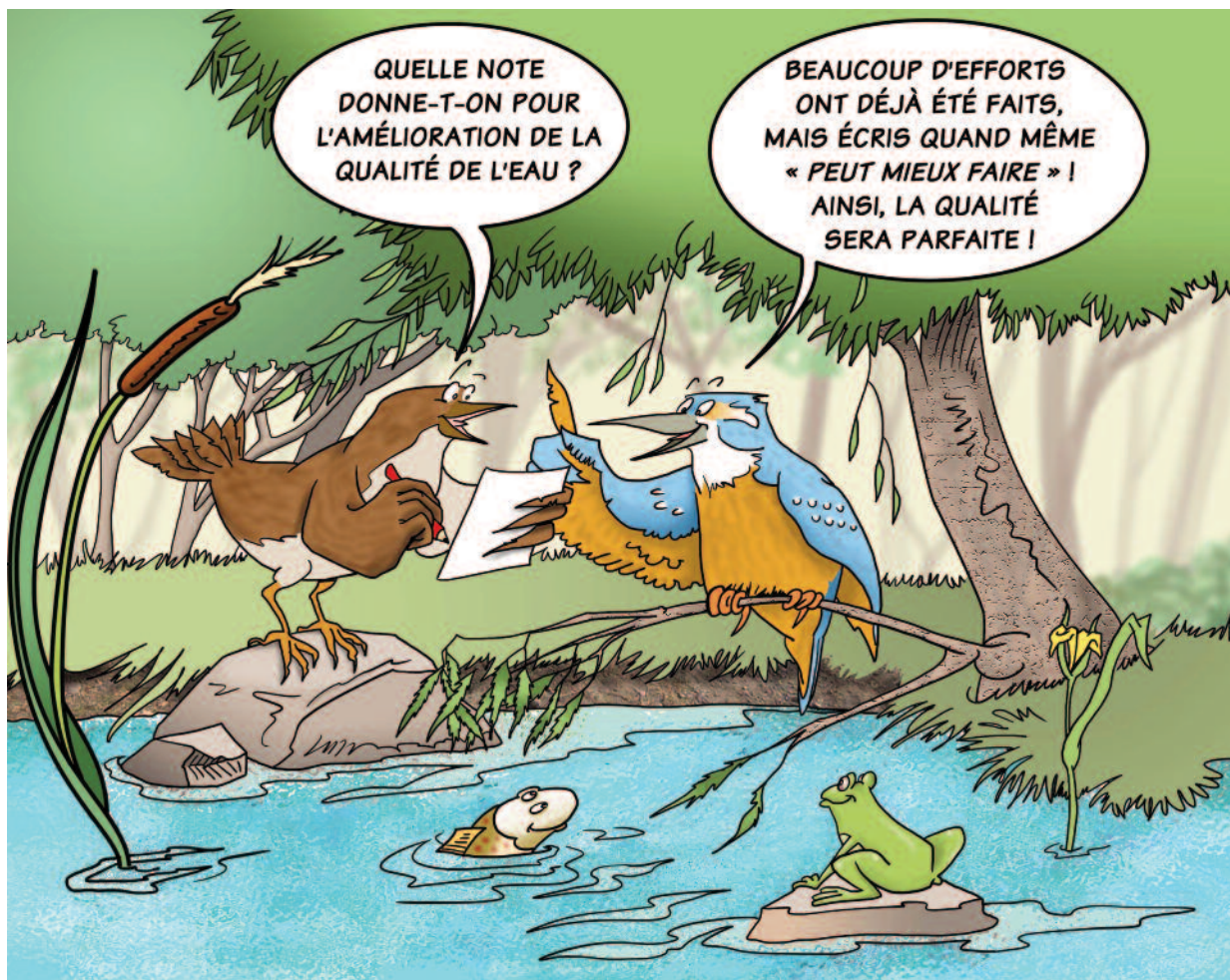
La qualité avant tout !

Des normes strictes sont à respecter pour vérifier la qualité des eaux épurées :

- Des analyses sont effectuées aux différents stades de l'épuration.
- Des campagnes de mesures, d'eau ou de boues sont réalisées.

En 2011 cela représente :

- Le prélèvement de 870 échantillons d'eaux usées,
- L'analyse de 430 échantillons des boues activées issues des différents ouvrages,
- 200 analyses microbiologiques réalisées pendant la saison balnéaire,
- 21000 résultats d'analyses pour contrôler le respect des normes de rejet et le bon fonctionnement des stations,
- 30 000 000 m³ d'eaux usées épurés !



Les stations d'épuration : le citoyen concerné !

Ce sont nos activités quotidiennes qui génèrent les eaux usées : lessive, ménage, vaisselle, hygiène corporelle, toilettes, ...

Pour que les stations d'épuration de l'AIVE fonctionnent correctement, il faut éviter certains gestes.

Solvants, peintures, produits désinfectants ou anti-herbes,...

- Ces produits sont nuisibles à l'environnement
- Ces produits ne peuvent pas tous être dégradés par les stations d'épuration
- Ces produits peuvent nuire au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Il ne faut en aucun cas déverser ces produits à l'égout. Cela revient à faire courir un grave danger environnemental, sans compter la remise en état de la station d'épuration.

Apportez ces produits aux parcs à conteneurs de l'AIVE d'où ils seront dirigés vers une filière de traitement spécifique qui leur évitera de nuire à l'environnement.



Contacteur l'AIVE

> En ligne :

www.aive.be
www.facebook.com/intercommunaleAIVE
<http://www.youtube.com/user/intercommunaleAIVE>

> Par courriel :

info@idelix-aive.be

> Par téléphone :

063/ 23 18 11

> Par fax :

063/ 23 18 95

> Par voie postale :

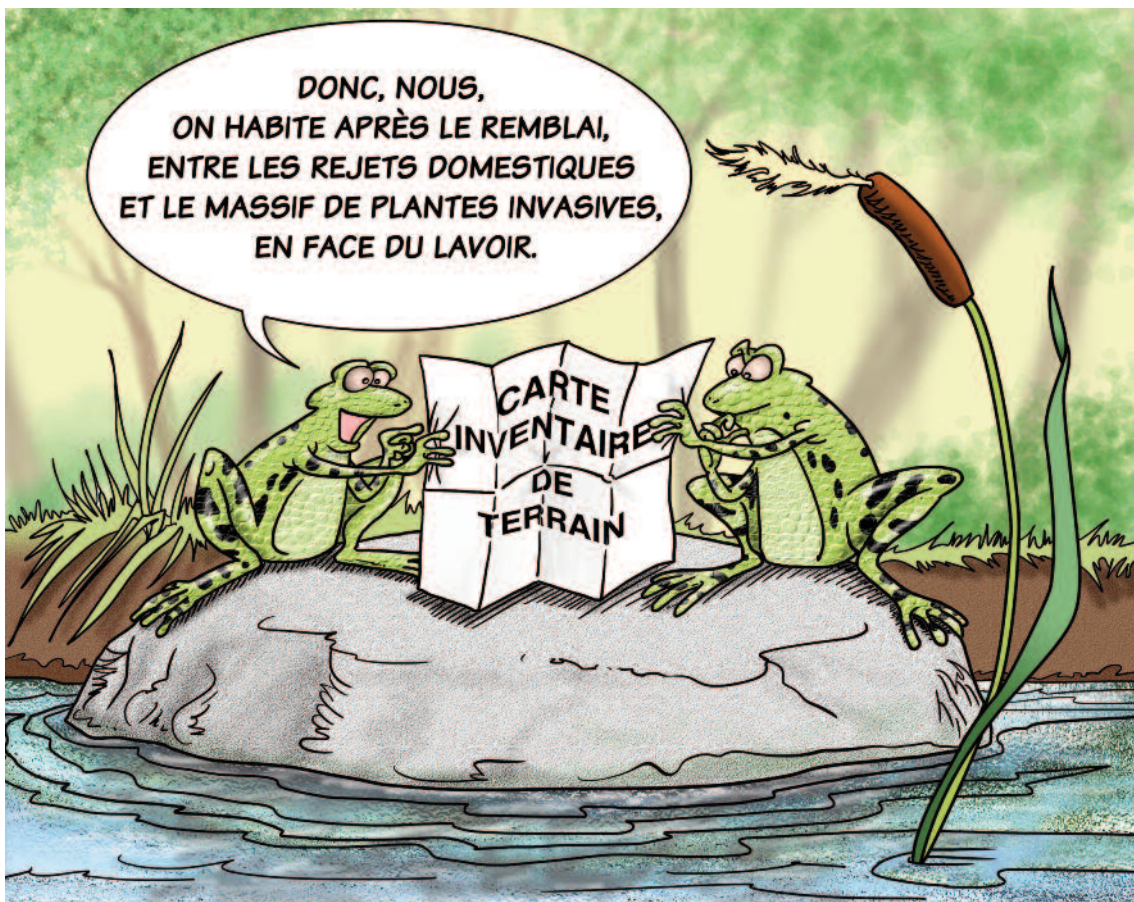
Drève de l'Arc en Ciel 98
 6700 ARLON

Inventaire de terrain de nos cours d'eau : ensemble pour améliorer la qualité de nos rivières !

Qu'il s'agisse de problèmes de remblais, de pollutions des eaux, de plantes invasives, de déchets, d'ouvrages détériorés, d'érosions de berges de cours d'eau, ou encore d'éléments du patrimoine naturel et/ou culturel, ... tous ces points** sont actuellement collectés par la Cellule de coordination du CR.

Notre sous-bassin est vaste et toujours en mouvement.

Vous pouvez vous aussi, contribuer à cet état des lieux de nos rivières. En tant que riverain, membre d'une association ou encore habitant de notre sous-bassin, n'hésitez pas à nous faire part de problèmes ou de points forts que vous auriez observés en lien direct avec les cours d'eau. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire ci-après et nous l'envoyer par fax (063/ 389.045) ou par courriel.



****Types de points noirs** à relever sur les cours d'eau classés du sous-bassin Semois-Chiers:

- > REJET(s) : en général d'eaux usées (collecteur, égout), que ce soit un rejet par tuyau ou par fossé;
- > PLANTES INVASIVES: Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase ou encore la Renouée du Japon;
- > ENTRAVE(s) au 'bon' écoulement du cours d'eau (chablis, atterrissement, remblai) et/ou OBSTACLE(s) à la libre circulation des poissons;
- > DÉCHET(s): exemples: remblais, tonte de pelouse, déchets inertes, ...
- > OUVRAGE(s) érodés/détériorés: exemples: pont, barrage, passe à poissons ou à kayak, bassin d'orage...
- > ÉROSION(s) naturelle(s) des berges de la rivière ou provoquée(s) par le piétinement du bétail.

**** Atouts à restaurer ou à mettre en valeur:**

Exemples : éléments du petit patrimoine (lavoir, fontaine, bacs abreuvoirs, béliet, ...) à restaurer et/ou valoriser; zone humide remarquable à protéger et/ou valoriser, fonds de vallée; ...

**Inventaire de terrain de nos cours d'eau :
ensemble pour améliorer la qualité de nos rivières !**

> LOCALISATION:

- Commune:
- Ville/village concerné:
- Cours d'eau/ Rue / Lieux-dits concernés:

.....
.....
.....
.....

> PROBLÈME(S) OBSERVÉ(S):

.....
.....
.....
.....
.....

> POINT(S) FORT(S) OBSERVÉ(S):

.....
.....
.....
.....
.....

Projets, actions à mener ...

En vue d'établir le protocole d'accords (programme d'actions 2014-2016) nous vous invitons à nous faire part de:

> vos propositions d'actions, voire de solutions qui permettraient de résoudre les problèmes observés

.....
.....
.....
.....
.....

Pourriez-vous être le maître d'oeuvre (responsable) de cette action? > Oui - Non

Précisez le nom de l'organisme, maître d'oeuvre:

> autres propositions d'actions et/ou points forts de notre sous-bassin à mettre en valeur:

.....
.....
.....

Vos coordonnées (si besoin de plus amples renseignements):

.....
.....
.....
.....

Merci pour votre participation !
La Cellule de coordination.

Tous à l'eau ! Bilan des journées Nature

Pour la 7^{ème} année consécutive, les journées Nature ont été organisées à l'initiative de la Cellule de coordination de l'asbl du Contrat de Rivière Semois-Chiers les 13 et 14 septembre à Baranzy (Musson).

L'une des missions de la Cellule de coordination du Contrat de Rivière est de sensibiliser et d'informer les habitants du sous-bassin sur différents sujets tels que la qualité de l'eau, les déchets, les patrimoines naturels et culturels, liés à l'eau.

L'organisation de ces journées permet d'informer les plus jeunes à la fragilité de la Nature, de faire découvrir ou redécouvrir des sites naturels par l'intermédiaire d'animations thématiques mais également de répondre aux demandes des enseignants.

De nombreux partenaires ont revêtu une fois encore leur costume d'animateur avant de se jeter à l'eau. La Commune de Musson, le SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, Gaume-Environnement asbl, Natagora et Léon Hissette se sont coupés en quatre pour faire vivre deux journées mémorables à près de 180 enfants du bassin de la Chiers.

Elles sont destinées aux élèves des écoles primaires des huit Communes du sud du sous-bassin Semois-Chiers, de Meix-devant-Virton à Aubange en passant par Arlon et Saint-Léger.

Après Baranzy en 2006, Latour, Messancy et Aubange en 2007, Lamorteau et Saint-Léger en 2008, Meix-devant-Virton en 2009, Saint-Léger en 2010, Dampicourt en 2011, c'est Baranzy qui a été remis à l'honneur cette année !

Grâce à ces journées sur le terrain, près de 1200 enfants ont ainsi pu enrichir leurs connaissances et affiner leur sensibilité à l'environnement.

Ils ont pu prendre conscience que l'eau, source de vie utilisée tous les jours, est une richesse à protéger. Comme tout bien précieux, elle doit être gérée, et donc aussi connue et respectée.

Les élèves (principalement 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années primaires) des écoles communales de Toernich (Arlon), Longeau (Messancy), Châtillon (Saint-Léger), Lamorteau (Rouvroy), Sommethonne et Robelmont (Meix-devant-Virton), les écoles Libre de Mussy-la-Ville (Musson), Battincourt (Aubange) et de Saint-Mard (Virton) ont participé cette année aux journées Nature.

Au cours de la journée, les enfants ont pu comprendre le cheminement de notre eau potable, de son captage jusqu'à notre robinet en passant par le château d'eau. Daniel Guebels (Echevin) et Claude Hartert (Chef des travaux) leur ont expliqué le **circuit de distribution de l'eau potable sur la commune de Musson**. Depuis la nappe phréatique jusqu'aux robinets, chasses d'eau, ... en passant entre autre par le filtre à sable, les pompes de refoulement et le réservoir. Le coût de l'eau, les fuites, la consommation journalière par habitant, l'utilisation de l'eau de pluie ont également été abordés.



Ensuite direction **le marais de la Cussignière** où Stéphane Bocca et Eric Cavelier de Natagora leur ont fait découvrir cette réserve naturelle et les espèces particulières qui y vivent. Par groupe, les enfants participaient à une chasse aux trésors. Ils devaient retrouver quelques espèces telles que le Rossignol, l'Agrion de Mercure, la Pie-grièche Ecorcheur, le Râle d'eau, le Cuivré des marais, ... cachés dans leur milieu de prédilection, les haies, le marais, la prairie de fauche, ...





Pas le temps de rêvasser, après la pause de midi, voilà déjà une nouvelle activité. Jean Stasser, Vincent Rassel et Paul Toussaint de Gaume-Environnement asbl les attendaient pour leur expliquer comment déterminer la qualité d'un cours d'eau à partir de macro invertébrés. Ils ont pu explorer la vie cachée d'un petit affluent de la Batte. Avec des épuisettes, ils ont délogé des macro invertébrés vivant dans le fond de la rivière, sous les cailloux, appris à les identifier et à connaître **la qualité de l'eau par la détermination d'un indice biotique.**



Les écoliers ont aussi rencontré Yves Hauptmann et Daniel Waltzing, agents du SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, pour une activité qui réjouit toujours enfants et enseignants : **la pêche électrique.** Après quelques explications sur leur métier d'agent du Département de la Nature et des Forêts, ils se sont armés d'un appareil muni d'une cathode et d'une anode pour « anesthésier » les poissons, d'épuisettes et de bassines. Ils ont alors procédé à la récolte des poissons sur un tronçon de rivière. Les enfants ont appris à déterminer les différentes espèces de poissons à l'aide d'une clef d'identification. Les poissons ont ensuite été remis à l'eau.

Une dernière animation sur **les lessives d'autrefois** leur était proposée. Après leur avoir retracé l'histoire des villages avoisinant et du lavoir de Baranzy, Léon Hissette leur a parlé de la grande lessive, la *buâte*. Comment leurs arrière-grand-mères faisaient-elles la lessive début 1900 ? Ces enfants qui ne connaissent que la machine à laver électrique que l'on peut programmer la nuit, ont appris ce qu'était la *buâte* d'autrefois où les femmes avaient les mains dans

l'eau froide durant toute une journée en train de savonner, brosser, frotter, frapper avec le battoir, rincer et tordre leur linge. Une fois lavé elles le mettaient sécher sur les haies ou sur l'herbe. Deux fois par an, à la sortie de l'hiver et à l'arrière saison, elles lavaient donc tout le linge sale qui était stocké entre temps au grenier. « Ah ! La grande lessive quelle affaire ! ».



Merci à la Commune de Musson de nous avoir aidé à organiser ces journées Nature et à tous les partenaires présents d'avoir fait de ces deux journées un succès !

Ces journées Nature ont pu être organisées grâce à un subside octroyé par le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.



Les 4 groupes participant à la journée Nature du 13 septembre

A la fin de la journée, les mines réjouies des enfants étaient le parfait reflet de la réussite de ce projet.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles découvertes !

Céline ZINTZ



Wallonie



Service public de Wallonie



COMMUNE de MUSSON



Contrat de Rivière Semois-Chiers

*C'est toujours avec plaisir que nous recevons sous forme de textes
le reflet du vécu des enfants.*

Cette année encore, deux classes nous encouragent à continuer !

Journée nature à Musson

Les élèves de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années primaires de l'Ecole communale de Toernich située à Arlon ont participé à une "Journée nature" à Musson. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 14 septembre 2012 et a été organisée par l' A.S.B.L. « Contrat de Rivière Semois-Chiers ».

Arrivés sur place, Messieurs Claude Hartet et Daniel Guebels, nous ont présenté et expliqué le circuit de distribution de l'eau potable sur la Commune de Musson. Nous avons même observé les photos prises du forage d'eau !



En fin de matinée, Monsieur Stéphane Bocca qui fait partie de « Natagora Lorraine » nous a permis de découvrir le marais de la Cussignière. Il nous a proposé une chasse aux trésors : retrouver les animaux du marais en équipe.

Après un bon pique-nique et un moment de détente sur l'aire de jeux du Complexe sportif de Musson, nous avons découvert la vie cachée de nos rivières par la réalisation d'indices biotiques avec Monsieur Vincent Rassel. Grâce aux insectes et crustacés trouvés dans la rivière, nous avons pu constater que l'eau n'était heureusement pas polluée!

Pour clôturer notre journée, nous avons participé à une pêche électrique avec deux garde-forestiers s'appelant Yves Hauptmann et Daniel Waltzing du Service de la Pêche de la DNF-SPW.

Nous tenons à remercier tout le monde pour cette magnifique journée et pour nous avoir permis de repartir la tête remplie de souvenirs.

Les élèves de l'Ecole communale de Toernich (Arlon)

Compte-rendu de notre journée du 14 septembre 2012

La mare

Quand nous nous sommes rencontrés au point de rendez-vous, les animateurs nous ont dit d'aller sur le petit pont qui enjambe la mare. Vincent a été pêché des invertébrés et des épinoches. Il a placé sa récolte dans des boîtes transparentes. Nous avons cherché des « bestioles » dans la vase et nous les avons placées dans des boîtes loupes pour les observer. Nous avons identifié des gerris, des larves de dytique, des larves d'éphémères, ...

Ensuite, nous avons récolté des invertébrés dans le petit cours d'eau à côté de la mare à deux endroits différents (avant et après les égouts.). Nous avons constaté que la faune est plus riche dans l'eau qui se situe avant le passage des égouts.



La pêche électrique

Nous avons été accueillis par deux gardes-forestiers. Ils nous ont expliqué leur métier.

Après quelques explications sur le fonctionnement et le matériel utilisé pour ce type de pêche, un des deux gardes a été pêché dans la Batte.

Nous avons ensuite identifié les poissons qu'il a pêchés à l'aide d'un poster. Pour terminer, ils nous ont montré des poissons qu'ils avaient pêchés dans la Semois. Ce n'est pas du tout la même population de poissons. Chacun a son propre habitat (eaux calmes ou eaux rapides).

Les marais de la Cussignière

Nous sommes arrivés près des marais après le diner. Le guide nous a parlé des différentes espèces rares et protégées qui habitaient le marais. Il nous a expliqué ce qu'ils mangeaient et pourquoi on les appelait comme ça (le rossignol, le papillon de cuivré, la libellule Agrion de Mercure, la pie-grièche écorcheur et le râle d'eau).

Nous avons dû ensuite retrouver ces animaux sous forme de photos dans leur habitat respectif (arbustes d'épineux, roseaux, ...).

Le circuit d'eau potable

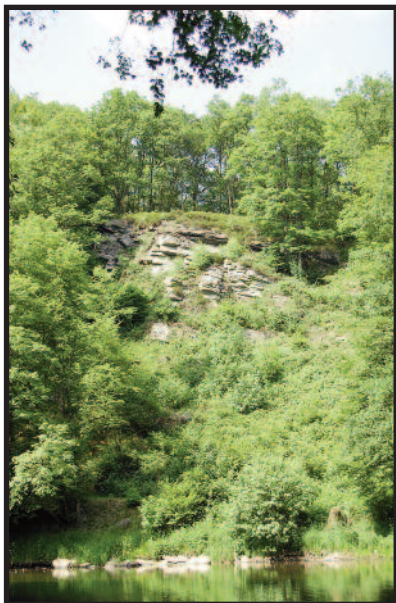
Pour avoir de l'eau dans notre robinet, il faut creuser un puits jusqu'à atteindre une nappe phréatique. On met des tuyaux dans la terre qui conduisent l'eau dans un réservoir grâce à une pompe. Le réservoir se situe en hauteur. Avant d'arriver dans le réservoir, l'eau est traitée pour enlever le fer. L'eau arrive dans notre robinet par gravitation. Si les maisons sont plus hautes que le réservoir, une pompe leur envoie l'eau.

Les élèves de l'école
communale de Châtillon



“ Roches et rochers de Semois ” valorisés

Les innombrables affleurements rocheux - près de 70 – présents le long de la Semois, de Chiny à Vresse-sur-Semois, font partie de notre patrimoine naturel historique mais aussi culturel. Nombreux sont ceux empreints d'une histoire ou de légendes. Mais combien de personnes connaissent réellement ces sites rocheux ?



Cette vaste action de VALORISATION DES ROCHERS présents le long de la Semois se traduit aussi - en parallèle à la rédaction de fiche descriptive - par la MISE EN LUMIÈRE DE LA ROCHE ET LA POSE D'UN PANNEAU NOMINATIF.

C'est ainsi qu'un sérieux "toiletage" de certaines roches ou des chemins d'accès a été entrepris par l'employé forestier de la S.A.S (Sites Archéologiques de la Semois). Certains rochers seront également prochainement dégagés, tels la Roche des Fées à Bouillon (par le gestionnaire du cours d'eau, à savoir la DGO2) ou encore les roches du Corbeau à Chiny (par le cantonnement DNF de Florenville).

« Roches et rochers de Semois » a été réalisé dans le cadre du « Week-end des Paysages », sous la houlette du Contrat de Rivière Semois-Chiers, avec la collaboration des ASBL Défense de la Semois et du Parc des Paysages, des trois Maisons du Tourisme concernées par la vallée de la Semois, ainsi que du Centre d'Interprétation du Paysage et de l'association S.A.S (Sites Archéologiques de la Semois). Avec le soutien du Département Tourisme de la Province de Luxembourg.

Ce document de vulgarisation, comprenant une carte des principaux rochers de bords de Semois et dix premières fiches descriptives, souhaite éclairer un large public et l'invite à remonter le temps et à (re)découvrir de la voie d'eau et/ou via des sentiers forestiers ce remarquable patrimoine naturel.

Dix premières fiches donc, reprenant l'histoire de ces sites, voire leur légende et les vues qu'elles offrent sur la rivière. On y retrouve les rochers du Hat, Pinco, les roches du Corbeau, de l'Ecureuil ou encore la roche à Saloru en basse Semois.

Le groupe de travail va profiter de cette période hivernale pour poursuivre le travail de rédaction afin de venir compléter cette farde avec 10 nouvelles fiches supplémentaires dès les printemps 2013. A suivre donc ...

LA FARDE COMPRENANT LA CARTE GÉNÉRALE DES ROCHERS AINSI QUE LES 10 PREMIÈRES FICHES, EST DISPONIBLE DANS LES MAISONS DU TOURISME DE VRESSE, BOUILLON OU FLORENVILLE, AU PRIX DE 3 EUROS.

Saluons ici, le remarquable travail de M.Denis, employé à S.A.S, pour la confection et la pose des dix premiers panneaux nominatifs; panneaux en bois pyrogravés.



En projets...

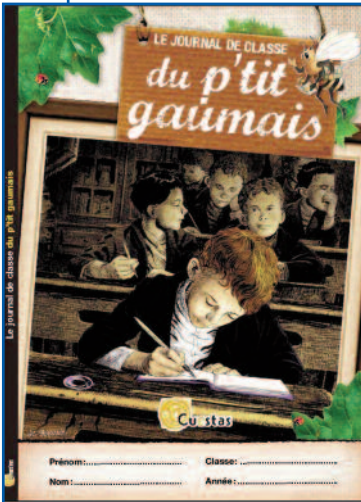
Dix rochers ou sites ont donc fait l'objet d'une valorisation sur papier et/ou sur terrain. Le travail à poursuivre reste conséquent au vu du nombre total de sites à valoriser. Pour ce faire, le groupe de travail "rochers" compte intensifier les collaborations avec les cantonnements DNF et les ouvriers forestiers. Nous espérons que les Communes concernées feront également bon accueil au projet...

Mélanie TASSIN.

Les brèves ...

“Le p’tit Gaumais”

A la rentrée des classes, les p’tits Gaumais ont eu le plaisir de recevoir le nouveau journal de classe.



Ce journal de classe du p’tit gaumais a pour but de sensibiliser les enfants à l’environnement en leur faisant découvrir le territoire local.

La coordination de ce très beau projet a été assurée par Catherine

Lejeune opératrice et chargée de mission dans la sensibilisation des élèves à l’environnement auprès de Cuestas.

Les communes qui ont répondu à l’appel sont Virton, Saint-Léger, Habay-la-Neuve, Tintigny, Etalle, Meix-devant-Virton et Florenville.

1360 écoliers, du réseau communal de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire, ont reçu “Le p’tit Gaumais”. Les autres réseaux d’enseignements peuvent également le recevoir.

Quatre enseignants de Tintigny, Meix-devant-Virton, Virton et Etalle et un stagiaire d’Habay-la-Neuve ont collaboré à la rédaction de fiches pédagogiques.

D’autres partenaires sont également intervenus tels que la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers, l’AIVE, Natagora, le DNF, les bibliothèques communales de Bellefontaine et Rossignol, l’APAW, le CRIE d’Anlier, Bruxelles Environnement, l’asbl CARI, Un Brin de campagne, Marie Auduin mais aussi des personnes à titre personnel.



Journée sans voiture à Virton

Le **16 septembre** dernier, la cellule de coordination du Contrat de Rivière a participé avec le Service Environnement de la Ville de Virton, à la journée sans voiture à Virton .

L’occasion pour nous d’expliquer les missions du Contrat de Rivière mais également de sensibiliser ce public dominical aux dangers et à la gestion des principales plantes invasives.

Mission pleinement accomplie sous un soleil radieux.

Rallye Age à Habay...

Animateur d’un jour, la Cellule de coordination du CR a également participé au “Rallye Age” à Habay, le 1^{er} septembre dernier.

Au programme: des dégustations d’eaux diverses, afin de sensibiliser les habitants de la Commune de Habay à consommer l’eau du robinet ... eau de distribution gérée encore par la Commune dans presque toute la totalité de son territoire et ... qui est potable, sans déchet occasionné et beaucoup moins chère que les eaux minérales en bouteille.



Le GAL se bouge pour la mobilité !

Le GAL “Racines et Ressources” vient de publier des cartes destinées à promouvoir la mobilité douce sur chacune des communes du territoire du GAL.; à savoir en ce qui concerne la vallée de la Semois, les Communes de Bertrix et Herbeumont.

Elles indiquent aux habitants (et aux touristes) quel chemin emprunter pour circuler rapidement et de la façon la plus sécurisée possible d’un village à l’autre pour faire de petites courses, aller à l’école, au centre sportif, etc. Ces cartes ont été présentées au public le 8 juin dernier, lors du Mobili-Day organisé par la Province du Luxembourg à Libramont. Elles sont d’ores et déjà téléchargeables sur le site internet du GAL à l’onglet «Action»-« Mobilité » via l’hyperlien suivant :

<http://www.racinesetressources.be/racines-ressources/fr/10849-mobilite.html>

A vos agendas ...

20 et 21 octobre 2012 - LA CUSSIGNIERE



17^{ème} foire bio de GORCY à la frontière belgo-luxembourgeoise. 120 exposants, alimentation bio, produits d'hygiène, artisanat, jardinage bio, associations... Animations (musique festive et populaire), conférences, restauration bio...

**Samedi de 12h à 20h et
dimanche de 10h à 18h**
PAF : 4 euros (2 jours : 6 euros).
Gratuit pour les - 12 ans

Invité d'honneur : Docteur Jacques Lacaze
Renseignements au 0033(0)382268319 - Site : www.mieuxvivre54.org

NEUFCHÂTEAU

4^e

Salon
Nature au jardin[®]
ESPACE 29
[Av. de la Victoire]

24-25 NOV 2012
10h00 > 18h00

PAF. 2 €
[entrée gratuite pour les moins de 12 ans]

PROGRAMME SUR
www.natagora.be/ardennecentrale

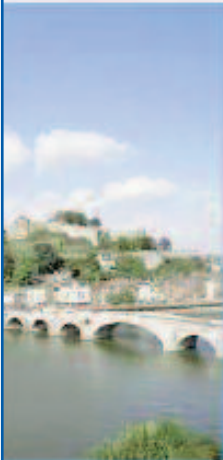
- › Nombreux exposants
- › Stands commerciaux
- › Conférences
- › Animations pédagogiques
- › Ateliers
- › Exposition des illustrations de Dominique MERTENS
- › Exposition des photographies de Dimitri CRICKILLON

natagora
— Ardenne centrale

Avec le soutien énergétique de

Electrabel NOSTALGIE Lavenir.net Viars Ardennes Habitat 2

Rappel !
Appel à participation !



DONNONS VIE A L'EAU !

Projets de plans de gestion

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du **11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.**

VOUS ÊTES INVITÉ À DONNER VOTRE AVIS SUR LES ACTIONS PROPOSÉES POUR PROTÉGER NOS RIVIÈRES, NOS FLEUVES ET EAUX SOUTERRAINES.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be.

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à eau@spw.wallonie.be, soit par courrier postal au Secréariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

IMPORTANT
UNE SÉANCE DE CLÔTURE
SERA ORGANISÉE DANS
VOTRE COMMUNE

Une permanence particulière sera organisée par votre commune. Les dates et heures correspondantes pourront être obtenues auprès de votre Administration communale.

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere



Wallonie

Donnez-nous votre avis !